

Marc Müller

## L'association suisse des médecins de famille et des pédiatres va être créée

Nous y sommes enfin: lors du congrès Wonca 2009 à Bâle, la nouvelle association suisse regroupant médecins de famille et pédiatres sera portée sur les fonts baptismaux.

Une entente a été trouvée entre la Société Suisse de Médecine Générale (SSMG), la Société Suisse de Médecine Interne (SSMI), la Société Suisse de Pédiatrie (SSP), la Foederatio Medicarum Practicarum – Foederatio Medicorum Practicorum (FMP), le Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR) et l'association des Jeunes

Médecins de Premier Recours Suisses (JHaS): c'est ensemble que ces sociétés défendront désormais leurs intérêts en matière de politique professionnelle. *Une voix, une structure.* Il est grand temps de nous unir pour être forts.

Nous appelons tous les médecins membres des sociétés nommées ci-dessus à se rendre nombreux à l'assemblée constitutive, afin d'émettre un signal fort et de soutenir le lancement de notre association.

## Invitation à l'assemblée constitutive de l'association suisse des médecins de famille et des pédiatres

**Jeudi 17 septembre 2009**

**19h30–20h30; salle «San Francisco»**

**du Congress Center Basel à Bâle**

### ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Rappel des conditions requises pour pouvoir exercer un droit de vote à l'assemblée constitutive en tant que membre fondateur
3. Constitution de l'assemblée constitutive:
  - a) Confirmation du président de séance proposé par les sociétés fondatrices, le Dr M. Müller, de Grindelwald
  - b) Election du secrétaire de séance, le Dr C. Cina, de Messen
  - c) Election des scrutateurs
4. Rappel des majorités requises pour l'acceptation des statuts de fondation et des contrats de collaboration (art. 17 al. 4, en relation avec l'art. 18 al. 8 des statuts)
5. Information sur l'activité du groupe de projet chargé de préparer la création de l'association
6. Information sur les statuts (consultables en ligne sur les sites web du CMPR, de la SSMG, de la SSMI et de la SSP); acceptation des statuts
7. Acceptation des contrats de collaboration conclus entre l'association et les sociétés suivantes:
  - a) Société Suisse de Médecine Générale (SSMG)
  - b) Société Suisse de Médecine Interne (SSMI)
  - c) Société Suisse de Pédiatrie (SSP)
  - d) Foederatio Medicarum Practicarum – Foederatio Medicorum Practicorum (FMP)
  - e) Association des Jeunes Médecins de Premier Recours Suisses (JHAS)
  - f) Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR)
8. Election du premier président et du premier comité
9. Présentation du programme provisoire d'activités pour 2009/2010 par les membres élus à la présidence
10. Divers